

# 2023

# Prime au rétrofit électrique d'un PETIT TRAIN ROUTIER TOURISTIQUE

Conditions additionnelles à respecter à la date de transformation



### Demande

<b>Délai</b>	Formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation de l'installation du dispositif de conversion électrique
<b>Nombre</b>	Une personne peut bénéficier de cette aide sans limite de nombre.

### Demandeur

<b>Personnalité juridique</b>	Personne physique (PP) majeure ou personne morale (PM)
<b>Domiciliation</b>	En France

### Véhicule transformé : caractéristiques générales

<b>Type de véhicule</b>	A fait l'objet d'une transformation de véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible
<b>Propriété</b>	Appartient au demandeur
<b>Date de transformation</b>	≥ 01/01/2023
<b>Coût de transformation</b>	Pas de plafond
<b>Type d'immatriculation</b>	En France

### Véhicule transformé : caractéristiques techniques

<b>Type de véhicule</b>	Ensemble de véhicules composé d'un véhicule tracteur équipé d'un compteur kilométrique et de remorques (autre qu'un autocar ou un autobus), lorsqu'il circule sur les voies ouvertes à la circulation publique dans le cadre exclusif de l'animation touristique ou à l'occasion de manifestations à caractère commercial ou de prestations de service ponctuelles.
<b>(J) Catégorie du véhicule (CE)</b>	M2 ou M3
<b>(J.1) Genre national</b>	Véhicules automoteurs spécialisés (VASP) ou Transports en commun de personnes (TCP)
<b>(J.2) Carrosserie (CE)</b>	Divers non spécifié (NON SPEC)
<b>(P.3) Type de carburant ou source d'énergie</b>	Electricité (EL) ou Hydrogène (H2)
<b>(V.7) Taux de CO2</b>	0 g/km ou champ vide

### Montant de l'aide

<b>Calcul</b>	<b>40 % du coût de transformation</b>
<b>Limite<sup>2</sup></b>	<b>30 000€</b>
<b>Majoration ZFE-m</b>	Si domiciliation (PP ou PM) ou lieu de travail dans une commune dont une partie du territoire est située en ZFE-m :
Sans perception d'aide PAC <sup>3</sup> de ladite commune :	<b>+ 1 000€</b>
Avec perception d'aide PAC de ladite commune :	<b>+ 1 000€ + [Montant équivalent à celui de l'aide territoriale, limité à 2 000€] = plafond total de 3 000€</b>

### Engagement minimal de conservation du véhicule aidé

<b>Durée et kilométrage</b>	1 an suivant la date de transformation et 10 000km
-----------------------------	--

<sup>1</sup> France métropolitaine, cinq Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) - Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte – et Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>2</sup> En cas de cumul de diverses aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, le montant cumulé des aides est plafonné au coût d'acquisition TTC.

<sup>3</sup> Aide de type « Prime À la Conversion », c'est-à-dire, aide à l'achat ou la location d'un véhicule propre accompagné de la mise au rebut d'un véhicule ancien polluant, attribuée par une collectivité territoriale (ou groupement) sur le territoire duquel se trouve la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) considérée.

# 2022

## Barème n°9 RETROFIT Véhicules lourds

Véhicules transformés à partir du 28/04/2022 appartenant à la catégorie des véhicules lourds (catégories M2, M3, N2 ou N3<sup>1</sup>) ou des petits trains routiers touristiques (PTRT<sup>2</sup>)

Conditions devant être respectées	Transformation d'un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible		
	Date de facturation de l'installation du dispositif de conversion électrique ≥ 28/04/2022 pour les véhicules lourds ou PTRT		
Situation du demandeur	Personnes physiques OU Personnes morales		
Catégorie du véhicule transformé	VEHICULES LOURDS M2 ou M3	VEHICULES LOURDS N2 ou N3	PTRT
Montant de l'aide (en euros)	30 000 € (3)	50 000 € (3)	30 000 € (3)

(1) Au sens de l'article R.311-1 du code de la route

(2) Petit Train Routier Touristique : ensemble de véhicules composé d'un véhicule tracteur équipé d'un compteur kilométrique et de remorques, autre qu'un autocar ou un autobus, lorsqu'il circule sur les voies ouvertes à la circulation publique dans le cadre exclusif de l'animation touristique ou à l'occasion de manifestations à caractère commercial ou de prestations de service ponctuelles, ou est un véhicule tracteur d'un petit train routier touristique.

(3) Le montant de l'aide est fixé à 40% du coût de transformation électrique dans la limite du montant plafond correspondant